



COMMUNIQUÉ DE BRETAGNE RÉUNIE

**MADAME ROLLAND, MAIRE DE NANTES,
FAIT DRESSER LE DRAPEAU BRETON – GWENN-HA-DU
SANS VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

PROBLÈME !

Monsieur Grosvalet, ancien président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, **rejette la pétition des 100 000 sans vote du conseil départemental : aucun problème.**

Pire à Nantes toujours, **le tribunal administratif rejette notre plainte et la cour administrative d'appel condamne Bretagne Réunie aux dépens, soit 1500€.**

Bien sûr, il n'échappe à personne que **le tribunal administratif pouvait demander à la municipalité nantaise sous délai de se mettre en conformité avec la loi via une délibération.**

Mais non, le couperet est tombé, 15 jours pour affaler le Gwenn- ha-Du.

La maire de Nantes promet une délibération au conseil municipal de décembre.

Ce sentiment de deux poids deux mesures est quelque chose de prégnant dans la société. Ne nous étonnons pas alors que les gens ne croient plus dans ce système politique et constatent chaque jour que **ce qui constitue l'État de droit est en piteux état.**

Les 105 000 électeurs de Loire-Atlantique, qui ont signé la pétition manuelle auprès d'une centaine de bénévoles de Bretagne Réunie, ont cru, comme nous, que la loi NOTRE s'appliquerait, amenant ainsi à une consultation après débat la validant au Conseil Départemental.

Aussi nous appelons solennellement les députés et sénateurs à engager un travail législatif afin, fort de cette volonté populaire, d'acter la réunification de la Bretagne. Il en va de la crédibilité de la démocratie représentative déjà bien peu vivante.

Bretagne Réunie reste vigilante face à des stratégies dilatoires qui localement conforteraient des objectifs autres que la réunification.

Pays de Loire ou Grand Ouest sont néfastes à une Bretagne solidaire, belle, prospère et ouverte sur le monde.

Les coprésidents de Bretagne Réunie

Philippe CLEMENT

Alan-Erwan CORAUD

Alain Francis PEIGNE

Nantes, le 22/10/2024